

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Feu d'artifice du 14 Juillet 2024

N° A-2024-03-26-10

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

En application de la directive 2007/23/CE relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-455 du 4 Mai 2010 qui définit les normes de sécurité, le nouveau classement et les conditions d'acquisition des articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-580 du 31 Mai 2010 qui détermine les règles d'acquisition, détention et utilisation de ces articles.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3.

Considérant qu'un feu d'artifice sera tiré le 14/07/2024 à l'occasion de la Fête Nationale.

ARRETE

ARTICLE 1 – Un feu d'artifice sera tiré sur la commune de LESPIGNAN selon les conditions suivantes :

- Date : 14 Juillet 2024
- Heure : 23h00
- Lieu : Terrain Les Buissonnets
- Durée : Environ 15 min
- Responsable du tir : M. Lionel NICLOS
PYRAGRIC 639, Avenue de l'Hippodrome BP110 69141 RILLIEUX LA PAPE.

ARTICLE 2 – Les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage sont :

- Pose de barrières de sécurité selon le périmètre réglementaire.
- Demande de présence des sapeurs pompiers de NISSAN LEZ ENSERUNE.

ARTICLE 3 – La circulation sera interdite le 14/07/2024 de 22h30 à 24h00 sur la voie reliant le lotissement du parc à la rue des jardins (Rue des Buissonnets). Le stationnement sur le Parking des Buissonnets et les abords de la Rue des Buissonnets sera interdit du 14/07/2024 de 6h00 au 15/07/2024 à 8H30.

ARTICLE 4 – Madame la Secrétaire de Mairie, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 26 Mars 2024

Le Maire,

Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08 AVR. 2024

ID : 034-213401359-20240326-A_2024_03_26_10-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 08 AVR. 2024

Et publication ou notification

Du 08 AVR. 2024

Le Maire :

